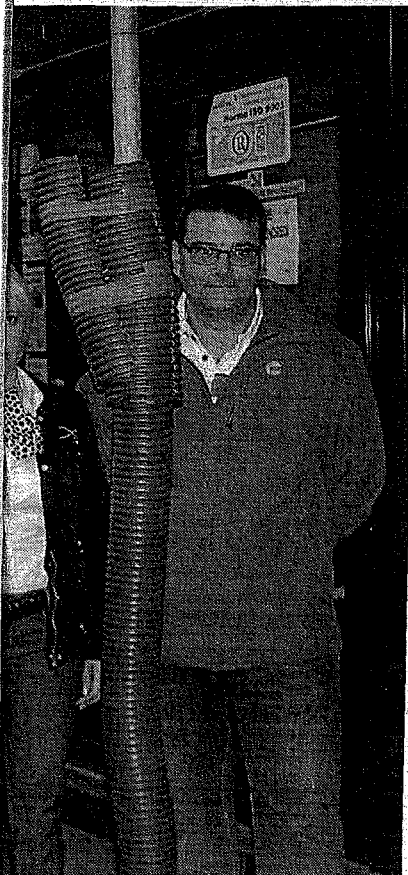




s soutenus

Schuman.



200 adhérents. Vendredi matin, ils seront reçus à Presqu'île habitat. Mais les menaces sont à peine voilées. « Nous voulons nous faire entendre. Faute de quoi nous passerons à l'action. » Blocage du boulevard ou autre, ils sont déterminés. « Les commerçants de Schuman supportent les états et ne trouvent aucun soutien des administrations concernées. Nous souhaitons redonner à Cherbourg un visage urbain et non celui d'un chantier sans fin ».

Thierry DUBILLOT.

Le conflit de voisinage se termine à l'hôpital

Dans son appartement HLM, il entend des bruits lancinants la nuit. Il n'a pas de doute, ils viennent forcément des voisins du dessus.

Le 1er janvier au petit matin, le prévenu, un homme de 51 ans, sans emploi, rentre chez lui à Equeurdreville. Il vient de fêter le passage à 2012. Au moment de se coucher, il entend du bruit. « C'était le trop plein. Je suis monté. Le voisin m'a ouvert. J'ai donné un coup de tête. Il s'est écroulé », raconte-t-il mardi, au tribunal.

La victime qui était en train de ranger son appartement après la fête s'en sort avec une fracture du nez et seize jours d'interruption de travail. « Pensez-vous que votre coup de tête était justifié ? », interroge la juge. « Je ne sais pas, mais ce que je veux c'est pouvoir dormir », soupire l'agresseur. Il se plaint de bruits divers à toute heure de la nuit. « Des coups sournois » et particulièrement des « boules de pétanque lancées sur le sol ». La présidente lui demande s'il a cherché à en discuter avec les auteurs présumés des bruits. Non. Ils ne se sont jamais rencontrés

auparavant.

« C'est une histoire de phobie qui aboutit à une agression physique », souligne Me Dollon pour la victime qui demande des dommages et intérêts. « Comme quoi le bruit peut même conduire à la folie ordinaire », insiste la substitut du procureur qui rappelle que la victime et sa compagne, arrivés dans l'appartement deux mois plus tôt, en octobre, sont jeunes parents et travaillent tous les deux. « Ils ont sûrement autre chose à faire que du bruit pour excéder les voisins. C'est excessif et disproportionné et l'attitude exaspérante du prévenu, à la barre, le prouve », remarque-t-elle. Elle requiert 70 heures de Travail d'intérêt général. « Il a l'impression que personne ne le comprend. Il est à bout. C'est tellement insupportable qu'il doit même aller dormir à l'hôtel », plaide Me Desrues pour la défense. Le tribunal rendra sa décision le 5 juin.

Titanic : embarquement immédiat

page 6

Justice

Prison avec sursis pour le retraité agressif

75 ans, un peu dur d'oreille mais le geste vif et le verbe haut, un agriculteur retraité de Gatteville-Phare était jugé mardi pour violence sur personne vulnérable et outrage. Le 25 janvier dernier, c'est jour de marché à Saint-Pierre-Eglise. Après quelques whiskys, le retraité ramène son copain âgé de 42 ans chez sa mère, à Gouberville, avant de rentrer chez lui, deux kilomètres plus loin.

insulte copieusement.

Tandis que la présidente évoque les faits, le retraité commente: 1,92 gramme d'alcool par litre de sang ? « Oh, c'est rien ça ! » Les violences ? « C'est pas méchant. Je l'ai pas tuée quand même. » Quant aux insultes : il n'avait pas vu que c'était un gendarme, « juste que c'était une femme ».

La substitut du procureur iro-